

Maroc : le magistrat d'accueil

Par **Visiteur**, le **26/09/2007** à **19:57**

Article publié par Khalid Khalès.

Le magistrat d'accueil
Mieux vaut en rire !

Par : Khalid Khalès
Avocat au barreau de Rabat-Maroc

Le ministre « des affaires judiciaires », avec tout son état major, et «comme à l'accoutumée», en l'absence des représentants des différents barreaux du Maroc (et de leur association), a inauguré le mardi 3 septembre à Benslimane le premier tribunal pilote de la famille. Dans un avenir proche viendra le tour de Rabat et des autres villes du pays ; la création de nouvelles juridictions étant à la mode depuis quelques années. C'est vraiment à perdre le nord et même le sud si ça continue !.

Prenons la ville de Rabat par exemple. Le nombre des juridictions éparpillées à travers les différents quartiers de la ville fait craquer mon réservoir à carburant : La Cour Suprême est à Hay Riad, le tribunal administratif est au quartier Souissi (demain la cour d'appel administrative et le Conseil d'Etat et je ne saurais vous dire dans quel quartier), la cour spéciale de justice est au quartier de la Tour Hassan, le tribunal de commerce est à l'ex. place Piètri, le tribunal de première instance est au quartier de l'Océan, la cour d'appel est au centre ville (du ressort de laquelle font partie aussi les tribunaux de première instance de Salé, de Khemisset, de Tiflet, de Rommani et bientôt de Témara), le tribunal militaire est au quartier de l'Agdal, la cour d'appel de commerce est à Casablanca, le tribunal du chraa est à l'avenue de la victoire, le conseil constitutionnel est à Bab Laalou. S'ajouteront à ces multiples juridictions la Haute Cour de Justice (pour les membres du gouvernement), le tribunal de la famille, le tribunal financier, le tribunal foncier (ainsi que leurs juridictions d'appel) et que sais-je peut être demain le tribunal des bouchers, celui des menuisiers, des cafetiers, des tabbalas et des ghayatas et pourquoi pas un tribunal des chaykhates tant que nous y sommes, puisque la création des nouvelles juridictions est à la mode comme fà»t celle des télé-boutiques ou des cyber-cafés dans un passé récent..

La formation des juges, les centres régionaux de formation professionnelle des avocats, la Moudawana, le juge de l'exécution, le surpeuplement des prisons, les êtres humains qui s'y carbonisent, mine ayna lahom hada, ... le fond des choses quoi! mon «il ! Ce qui nous

intéresse c'est la création des nouvelles juridictions. Nous créons ; donc nous sommes. Et les inaugurations ; quel plaisir !.. Nous serons la Super Puissance des juridictions à éparpillées !. Et puis en quoi cela vous dérangerait-il ?.. Vous voulez du travail, on vous l'offre.. à travers les juridictions nouvelles.. et nous faisons exprès de les éparpiller. Cela permettra également aux avocats de faire du sport à l'À"il à et nous donnera à nous l'occasion de les faire tourner en bourrique avant de les abattre carrément. Ils passeront plus de temps sur les routes que dans les prétoires.. ou dans leurs cabinets à les gêneurs, les habillés en noir à Mon dieu quel goût !.. le noir ! à Si au moins ils avaient choisi le jaune à comme leur rire à ou le bleu à comme eux ! Et puis à quoi servent-ils ces avocaillons en fait ?.. Ce sont nos mal-aimés de toujours et remarques.. ils ne sont pas pour autant les bien-aimés des justiciables !. Tout le monde se méfie de l'avocat.. D'ailleurs c'est la première leçon que reçoit un juge.. Tiens ! on devrait penser à créer une affiche dans ce sens à lumineuse en plus.. une cinquantaine par ville.. ça fera plaisir à certains. Et pourquoi pas des spots T-V.. Ils méritent bien ça les avocats, les goujats ! Ils sont toujours là à critiquer et à pomper l'argent du contribuable qui lui, n'en a plus... Autant les faire disparaître en douce ! D'ailleurs, ils sont capables de défendre n'importe qui et n'importe quoi - sauf leur profession - qu'ils ne s'en apercevront même pas.

Testons-les à travers le premier tribunal pilote de la famille avec le magistrat d'accueil. Ils ne verront que du feu. Ils confondront avec hôtesse d'accueil et on leur aura joué un joli tour.. Et si la pilule passe, nous étendrons l'expérience à toutes les juridictions.. Le rôle de nos magistrats d'accueil sera de provoquer les confidences des justiciables ; de leur fournir des renseignements juridiques, de les orienter, de les conseiller pour éventuellement les juger par la suite.. Nous prévoyons même de supprimer les procès verbaux de la Police Judiciaire dans le futur puisque la confession se fera au sein des juridictions. Cela leur épargnera le coût d'un défenseur et nous, nous ferons d'une pierre deux coups.

D'ailleurs, nous ne serons pas les premiers à instaurer le magistrat d'accueil. En France ils l'ont déjà essayé. Et nous avec la France c'est copain-copain. On imite leurs expériences surtout si elles sont foireuses.. Je t'explique mais ne le dis à personne : un jour un substitut lyonnais a accueilli un usager prévenu d'émission de chèques sans provision. Il le rassure et lui déconseille le choix d'un défenseur dont le coût serait disproportionné avec une affaire aussi minime. À« L'usager se présente donc seul, sans crainte, quelques jours plus tard devant le tribunal correctionnel, le représentant du ministère public se lève alors pour réclamer des peines exemplaires, surprise ! Le délinquant reconnaît en lui le magistrat d'accueil qui, évidemment, ne se souvenait plus de l'entretien, au cours duquel le prévenu avait d'ailleurs minimisé sa confession À» (rapporté par Jaques Hamelin et André Damien, in Les règles de la profession d'avocat, 9ème édition, p.540). Mais tu parles ; ici nous n'avons rien à craindre c'est l'usager qui ne se souviendra plus du magistrat d'accueil à et puis quoi encore.. ? Ah les avocaillons !! Rien à craindre.. nous avons importé un lot de mouches dont le nom ressemble à ce que tu entends quotidiennement de la part de ces hommes qui draguent les femmes dans nos rue. D'ailleurs regardes l'effet.. il est évident.. Les avocaillons roupillent depuis des lustres.. comme certains à lors de leurs plaidoiries.. Et nous, au ministère, on se marre. Tiens ! on pourra même penser à instaurer le magistrat de la défense et supprimer ce corps de bestioles. Le justiciable paiera l'Etat qui provoquera ses confidences, le conseillera, le défendra et le jugera. Drôle de justice monsieur ! À« Le juge ne peut être le conseil, le confident, l'ami et le défenseur de celui qu'il a la fonction sociale de juger ! . Pratiquer ce système serait instituer le règne de l'hypocrisie et du mensonge À» (J.Hamelin et A. Damien). Ta gueule ! sinon je te crée une juridiction spécial-avocats !.

Fait sur un ras-le-bol mais sans rancune le 5 septembre 2002